



## Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS Séance du 3 juin 2020

Le trois juin deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 28 mai 2020, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

Étaient présents : Mmes Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET - Natacha GRISONI - Sophie KERNEN - Véronique LEFUR – Virginie BOCCA - MM. Jean de PALEVILLE - Alain GRANDGIRARD – Stéphane LUCIBELLO – Christian DENANS – Alain BROUSSE – Olivier BEDUS - Thierry MOPIN - André BERTERO.

Excusé : M. Christian DENANS qui donne pouvoir à M. Alain GRANDGIRARD

Madame Natacha GRISONI, après avoir procédé à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal, est désignée comme secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18 heures.

\* \* \*

Au préalable, il est donné lecture de la charte de l'élu, conformément à l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1) **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020**, dont copie a été adressée à chaque conseiller ; celui-ci est adopté à l'unanimité des membres du conseil, sans observations.
- 2) **Approbation des délégations accordées au Maire par le conseil municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** :  
Le Maire procède à la lecture et à l'explication des diverses délégations qui lui seront accordées en application des articles L 2122-22 précités, pour la durée du mandat. Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, approuve à l'unanimité de ses membres, les délégations accordées au Maire.

**3) Fixation du taux des indemnités du maire, de ses adjoints et de leurs délégations :**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les indemnités de fonction du Maire et de ses adjoints sont calculées en référence à l'indice brut terminal 1027 fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, aux taux maximaux suivants :

- Maire : 40,3 %
- Adjoints : 10,7 %.

Il précise que ces indemnités seront versées à compter du 25 mai, date de l'installation du conseil municipal et seront automatiquement revalorisées au taux plafond en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir débattu, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les taux des indemnités de fonction du Maire et de ses adjoints tels que fixés ci-dessus.

**4) Approbation des frais de représentation du Maire pour l'année 2020 à hauteur de 1 500 €**

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que ces frais couvrent les dépenses engagées par le maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune. Ainsi en est-il notamment des dépenses qu'il supporte personnellement en raison des manifestations auxquelles il participe dans le cadre de ses fonctions.

Vu les déplacements plus nombreux que requièrent entre autres les réunions organisées par la Métropole, comme pour l'exercice précédent, il est proposé au conseil municipal d'attribuer au maire pour l'année 2020, un montant forfaitaire annuel de 1 500,00 € (mille cinq cent euros) de frais de représentation pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir débattu, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution au maire d'une somme de 1500 € au titre de ses frais de représentation pour l'année 2020.

**5) Approbation du versement de l'indemnité annuelle forfaitaire de confection de documents budgétaires de 45,73 € bruts à allouer au comptable public assignataire pour la durée de la mandature**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'indemnité de conseil versée chaque année au comptable public assignataire de la commune a été supprimée le 1<sup>er</sup> janvier 2020 mais qu'en revanche, ce dernier reste bénéficiaire d'une indemnité de confection de documents budgétaires (compte de gestion) et qu'à ce titre, il est chargé de vérifier les comptes administratifs, budgets primitifs et décisions modificatives susceptibles d'être établies au cours de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir débattu, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution au trésorier payeur d'une somme de 45,73 Euros bruts annuels au titre des indemnités de confection de documents budgétaires, conformément à l'arrêté du 16/09/1983.

**6) Approbation du Compte de Gestion (Budget Principal 61600 – M14) pour l'exercice 2019 :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Receveur est chargé de reprendre dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les mandats de paiement et titres de recettes ordonnancés et qu'il procède à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Toutes les recettes et les dépenses effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 étant justifiées au regard de l'exécution du budget de l'exercice au niveau des différentes sections budgétaires, il est constaté que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2019 est certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion pour l'exercice 2019.

**7) Vote du Compte Administratif (Budget Principal 61600 – M14) pour l'exercice 2019 :**

Sous la présidence du premier adjoint au maire, une présentation générale du compte administratif 2019 est faite aux membres du conseil municipal qui prennent connaissance du résultat d'exploitation définitif de l'exercice et du report des excédents et des déficits financiers tels que résumés dans le document budgétaire y relatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité es membres présents et représentés, le compte administratif dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2019.

**8) Vote du Budget Primitif (Budget Principal 61600 – M14) pour l'exercice 2019 :**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Budget Primitif dressé par lui pour l'exercice 2020 et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif pour l'exercice 2020 dont les sommes suivantes sont arrêtées :

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Section de Fonctionnement	810 397,69 €	789 527,15 €
Section d'investissement	811 467,35 €	590 064,35 €

**9) Fixation du produit des contributions directes et des taux d'imposition pour l'exercice 2020 :**

Monsieur le maire propose de reconduire pour l'année 2020, les taux d'imposition communaux appliqués en 2019, à savoir :

Taxe Foncière :	12,03 % - produit prévisionnel : 74 381 €
Taxe Foncier non bâti :	40,20 % - produit prévisionnel : 3 859 €

Pour mémoire, il n'est plus possible d'intervenir sur le taux de la taxe d'habitation, maintenu au niveau de celui de l'année dernière soit 10,08 % en raison de l'exonération engagée au niveau national par l'état, qui fera l'objet d'une compensation auprès des collectivités territoriales dans le courant de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la reconduction des taux d'imposition précités pour l'exercice 2020.

**10) Désignation des membres de commissions et des délégués au sein de diverses instances :**

- Election de deux délégués pour représenter la commune au sein du SIVU du Centre Hospitalier du pays salonais ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Monsieur André BERTERO, Maire de la commune, délégué titulaire,

- Monsieur Alain BROUSSE, Conseiller Municipal, délégué suppléant,

pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Centre Hospitalier du Pays Salonais.

- *Election d'un élu et d'un agent pour représenter la commune au sein du Comité National d'Actions Sociales ;*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune d'AURONS adhère au CNAS (Comité National d'Actions Sociales) et que lors du renouvellement des conseils municipaux, deux délégués (un élu et un agent) doivent être désignés pour représenter la commune au sein des instances du CNAS.

En conséquence, ont été désignés à l'unanimité des membres présents et représentés du conseil municipal :

- Pour le collège des Elus : Mme Virginie BOCCA, Conseillère Municipale
- Pour le collège des Agents :  
Mme Magali TANCREDI, ex DGS, déléguée titulaire  
Mme Catherine CHAUVE, actuelle DGS, déléguée suppléante.

- *Election de deux délégués pour représenter la commune au sein de l'Office de Tourisme du massif des Costes ;*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par délibération du 29 août 2001, n° 2001/46, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Office du Tourisme de PELISSANNE sous l'appellation d'Office du Tourisme du Massif des Costes, réunissant cinq communes et qui a pour but d'étudier et réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique des communes membres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Madame Natacha GRISONI, Conseillère Municipale, déléguée titulaire,
  - Monsieur Jean de PALEVILLE, Conseiller Municipal, délégué suppléant,
  - Madame Sophie KERNEN, Conseillère Municipale, membre suppléante.
- pour représenter la commune en qualité d'administrateurs.

- *Election de deux délégués (un titulaire et un suppléant) au sein des Communes Forestières ;*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune est adhérente aux communes forestières compte tenu qu'elle est propriétaire de forêts et qu'elle est concernée par la gestion de l'espace forestier dont la filière bois.

Dans le cadre de la valorisation de la forêt et de la gestion des risques, deux délégués doivent être désignés pour représenter la collectivité sur les questions portant sur la gestion des forêts, du bois et de l'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Monsieur Thierry MOPIN, Conseiller municipal – délégué titulaire
- Monsieur Olivier BEDUS, Conseiller municipal – délégué suppléant

- *Election des membres de la Commission Finances & Appel d'Offres ;*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une Commission des Finances permettant de suivre entre autres l'exécution du budget et le lancement de marchés publics, doit être mise en place au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Mme Mélanie GALVEZ, Adjointe au Maire
- Mr Alain GRANDGIRARD, Adjoint au Maire
- Mr Christian DENANS, Conseiller Municipal
- Mr Olivier BEDUS, Conseiller Municipal
- Mme Virginie BOCCA, Conseillère Municipale
- Mr Alain BROUSSE, Conseiller Municipal

- *Election des membres de la Commission Travaux et Projets (un titulaire et deux suppléants)*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une Commission Travaux et Projets doit être mise en place au sein du Conseil Municipal dans le cadre de l'évolution du cadre de vie communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés :

- M. Alain GRANDGIRARD, Adjoint au Maire, titulaire
- M. Olivier BEDUS, Conseiller Municipal, premier suppléant,
- M. Thierry MOPIN, Conseiller Municipal, second suppléant,
- Mme Virginie BOCCA, Conseillère Municipale, membre
- M. Christian DENANS, Conseiller Municipal, membre
- M. Stéphan LUCIBELLO, Conseiller Municipal, membre.

- *Election des membres de la Commission Solidarité et Actions Sociales ;*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une Commission Solidarité et Actions Sociales doit être mise en place au sein du Conseil Municipal, tant au niveau des aides à apporter à nos aînés qu'à nos enfants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés :

- M. Stéphan LUCIBELLO, Adjoint au Maire
- Mme Virginie BOCCA, Conseillère Municipale
- Mme Véronique LEFUR, Conseillère Municipale.

- *Election des membres de la Commission Développement durable et Valorisation du Village ;*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une Commission Communication et Valorisation du Village doit être mise en place au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Mr Alain BROUSSE, Conseiller Municipal
- Mr Olivier BEDUS, Conseiller Municipal
- Mme Karine BOUVET, Conseillère Municipale

- *Election des membres de la Commission Evénements ;*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une Commission Evénements doit être mise en place au sein du Conseil Municipal dans le cadre de manifestations festives et autres cérémonies.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Mme Régine FARLIN, Adjointe au Maire
- M. Jean de PALEVILLE, Conseiller Municipal
- Mme Karine BOUVET, Conseillère Municipale
- Mme Mélanie GALVEZ, Adjointe au Maire
- Mme Natacha GRISONI, Conseillère Municipale

- *Election des membres de la Commission Communication ;*  
Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une Commission Communication chargée entre autres de mettre à jour le site internet de la commune et de superviser le magazine municipal, doit être mise en place au sein du Conseil Municipal.  
Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Mme Natacha GRISONI, Conseillère Municipale,
- M. Jean de PALEVILLE, Conseiller Municipal,
- Mme Karine BOUVET, Conseillère Municipale,
- Mme Sophie KERNEN, Conseillère Municipale.

- Election d'un correspondant Défense pour représenter la commune après des instances militaires.  
Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de nommer un correspondant Défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Monsieur Jean de PALEVILLE, Conseiller Municipal ;  
pour représenter la commune auprès des instances militaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

**La secrétaire de séance**  
**Natacha GRISONI**



**Le Maire**  
**André BERTERO**

